



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

p.B.15.10.9(1). - SI/bsy

Berne, le 21 novembre 1972

Hr. Keller

24. 11. 72

Hr

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

122.5

Monsieur le Conseiller fédéral  
Ernst B r u g g e r ,  
Chef du Département fédéral de  
l'économie publique,

B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Conformément à la décision prise par le Conseil fédéral dans sa séance du 15 novembre dernier, sur proposition du Département politique du 14 novembre 1972, nous vous envoyons ci-joint, en photocopie, les deux volumes du manuscrit du Prof. Bonjour intitulé "Dokumente zur Geschichte der schweizerischen Neutralität - 1939/45".

Vous nous obligeriez en voulant bien examiner les documents d'archive inédits soumis par le Prof. Bonjour qui émanent de votre Département ou le concernent et donner un préavis au Département politique quant à l'opportunité d'en refuser ou, au contraire, d'en autoriser la publication. Il appartiendra au Département politique de se prononcer ensuite sur l'ensemble des documents et de faire connaître sa décision au Prof. Bonjour, le Conseil fédéral fonctionnant comme instance de recours.

Les documents du manuscrit qui ont été biffés par le Prof. Bonjour ne doivent pas être pris en considération. Il en va de même pour les pièces qui ont déjà été publiées antérieurement, par exemple dans la presse ou dans des recueils officiels et auxquelles la règle des cinquante ans ne

- 2 -

s'applique évidemment pas (cf. indication des sources à la fin de chaque chapitre).

Pour simplifier le travail, nous vous proposons de nous faire tenir une liste mentionnant exclusivement ceux des documents dont la publication ne vous paraîtrait pas indiquée; un exposé sommaire des motifs devrait être joint. En application de la décision du Conseil fédéral, la liste précitée devrait parvenir au Département politique au plus tard jusqu'au vendredi 22 décembre prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



2 annexes mentionnées.

La même lettre a été adressée ce jour  
à Messieurs les Conseillers fédéraux  
- Gnägi  
- Furgler  
- Tschudi  
et à Monsieur le Chancelier de la  
Confédération Huber.